

Compte-rendu Conseil municipal du 05 juillet 2021

LE PROCES-VERBAL EST INTEGRALEMENT DISPONIBLE ET CONSULTABLE EN MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.

▪ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 5 juillet sous la présidence du maire, Richard Ley qui a démarré la séance par l'accueil du tout nouveau Conseil municipal des jeunes : Madison Pannier (Maire junior) ; Inès ZANARDINI (1^{ère} adjointe) ; Apolline SACQUEPEE , Eva LEY , Laure MORENO, Lucile HUGEL , conseillères. Les félicitations leur ont été adressées.

▪ TRAVAUX DE FAÇADE EN REGIE :

Le maire a ensuite souligné le gros travail fait par des membres du conseil municipal pour le rafraîchissement de la façade du 32, grand'rue et les a remerciés.

▪ RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COLMAR AGGLOMERATION :

Le conseil municipal a pris connaissance des points abordés en conseil communautaire du 24 juin et a validé les modifications de statut prenant en compte la création de la commune Porte du Ried, le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés d'agglomération passées en compétences obligatoires, la constitution d'un groupement de commandes à durée indéterminée entre Colmar Agglomération et ses communes membres ; l'élaboration d'un pacte financier et fiscal avec chaque commune, le rôle prépondérant dévolu à l'intercommunalité pour réaliser la transition énergétique sur son territoire.

Le conseil a été informé des sujets en cours de réflexion au niveau de Colmar Agglo : harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement, déchetterie de Muntzenheim, aire de grand voyage.

▪ AVENIR DU SYNDICAT POLE RIED BRUN :

Le conseil municipal a ensuite débattu longuement sur la sortie de Bischwihr des compétences optionnelles du syndicat mixte du pôle Ried Brun et des suites à donner pour Wickerschwihr.

Aussi, considérant l'augmentation exponentielle des coûts de fonctionnement du Syndicat Pôle Ried Brun et de la contribution annuelle versée par la commune de Wickerschwihr, depuis sa création ; considérant que certaines compétences du Syndicat font double emploi avec les services proposés par la Communauté d'Agglomération de Colmar ; considérant l'absence de mesures concrètes de rationalisation des compétences du Syndicat Pôle Ried Brun et de son fonctionnement de manière générale par rapport au besoin réel des communes membres, le Conseil Municipal a :

- décidé de ne pas payer le déficit engendré par le retrait de la Commune de Bischwihr de certaines compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2022
- exigé qu'un audit financier soit réalisé et un plan stratégique formalisé avant le 1^{er} novembre 2021, présentant les actions détaillées de diminution des coûts de fonctionnement et un prévisionnel chiffré
- demandé la mise en place de pourparlers entre le Syndicat Pôle Ried Brun et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour le transfert de certaines compétences et du personnel qui s'y rattache et demande la présentation de résultats concrets, avant le 1^{er} novembre 2021
- demandé à mieux rationaliser et valoriser les infrastructures de l'Espace du Ried Brun (bâtiment administratif et bâtiment culturel) dans l'objectif d'une diminution conséquente de la contribution annuelle versée par les communes
- demandé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une diminution conséquente des coûts imputés à la Commune de Wickerschwihr relatifs aux compétences « Périscolaire » et « Ecoles »

- demandé, avant le 1^{er} novembre 2021, la mise en place d'une commission d'étude ayant pour objet d'examiner la demande de subvention annuelle de l'Association Jeunesse Ried Brun en amont de la décision d'attribution
- demandé une baisse significative de la contribution annuelle versée par la Commune de Wickerschwihr au Syndicat Pôle Ried Brun, à compter de l'exercice budgétaire de l'année 2022 (20 à 30%)

Le conseil municipal de Wickerschwihr examinera d'ici le 1^{er} novembre 2021 toutes propositions relatives à ses demandes, et délibérera sur le maintien ou non des compétences optionnelles en fonction des résultats obtenus.

▪ **RETOUR SUR LES COMMISSIONS INTERNES :**

En matière de retour des commissions internes, le conseil a pris acte des travaux de la commission communication sur le prochain P'tit Wick. La commission PEGAS (Plan de d'entraide générale et d'assistance aux secours) va devoir se réunir pour mettre çà jour le plan.

▪ **PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION :**

Le conseil a par ailleurs émis un avis défavorable au projet de Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) 2022-2027 actuellement en consultation dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations ; les mesures proposées allant bien au-delà de ce que demande la réglementation et le plan ne prenant pas en compte les travaux du syndicat des rivières de Haute Alsace.

▪ **POINT D'ETAPE SUR L'ETUDE ADAUHR DE LA GRAND RUE :**

En matière de projet d'aménagement de la Grand'rue, le conseil a pris connaissance de la poursuite des travaux par l'ADAUHR qui seront présentés en commission d'urbanisme élargie avant d'être soumis à la population. Quant au stationnement des camions, il continue à être préoccupant. Un arrêté interdisant le passage et stationnement des camions de plus de 19 tonnes sera pris.

▪ **COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

Le conseil a pris acte des points d'information : organisation le 19 septembre d'une marche gourmande confiée au comité des fêtes dans le cadre l'été à l'agglo ; journée citoyenne programmée le 25 septembre ; pose d'une plaque à la maison des associations à l'effigie de René Finance, ancien instituteur .

Le maire informe encore l'assemblée du niveau de collecte de fonds au niveau de la Fondation du patrimoine qui approche les 50 000 €, l'objectif a été relevé à 70 000 € pour tenir compte du surcoût es matières premières.

Il signale aussi la signature de la servitude pour les réseaux d'eau au niveau du Hangar Kraemer jeudi le 8 juillet.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

Le Maire
Richard LEY